



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 94297

Texte de la question

M. René Dosière attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement sur l'application de l'article 59 de la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 prévoyant la remise au Parlement d'un rapport sur les conditions de mise en œuvre d'une fusion progressive de l'impôt sur le revenu et de la contribution sociale généralisée. Ce rapport qui demeure d'actualité puisqu'il devait aussi « détailler les possibilités d'un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu » a effectivement été mis, discrètement, à la disposition de certains membres du Parlement. Il n'a cependant jamais été rendu public bien qu'il donne lieu à de multiples références dans d'autres rapports publics, et même qu'il fasse l'objet de nombreuses citations plus ou moins authentiques dans les médias. Il souhaite donc connaître les raisons qui s'opposent à ce que ce rapport soit publié afin de permettre aux parlementaires s'intéressant au débat sur la réforme fiscale d'accéder aux informations qu'il comporte.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94297

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 juin 2016

Question publiée au JO le : [22 mars 2016](#), page 2314

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)